

COMMUNE DE VILLE LA GRAND – 74

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Instance Locale Participative n°1 le 24/06/19 – 19 h en salle Le Savoy

SYNTHESE DES ENSEIGNEMENTS DE L'ATELIER

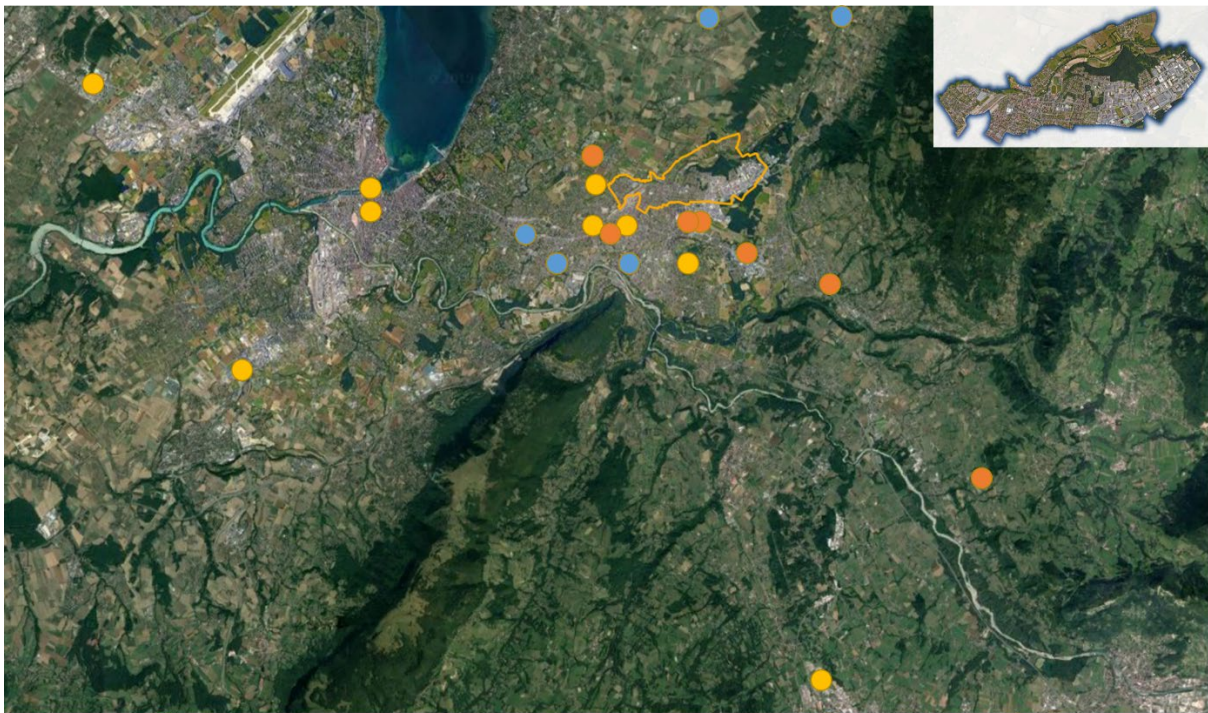
Nombre de participants : 19 personnes

Madame le Maire accueille les participants et explique la volonté du Conseil municipal d'associer les habitants à la procédure de révision du PLU. Afin de compléter et de finaliser la première étape de diagnostic, les participants sont invités à s'exprimer sur leur vision de Ville-la-Grand aujourd'hui.

L'Urbaniste rappelle le cadre de la démarche participative et présente les 2 temps qui vont animer cette première instance locale participative :

- Un premier exercice de repérage sur vue aérienne a permis de localiser les principaux lieux fréquentés par les participants
- Un second temps a permis aux participants de s'exprimer sur trois thématiques au sein de trois tables rondes
 - o L'identité de Ville-la-Grand
 - o La mobilité
 - o Le cadre de vie

LES PRINCIPAUX POLES DE VIE DES PARTICIPANTS



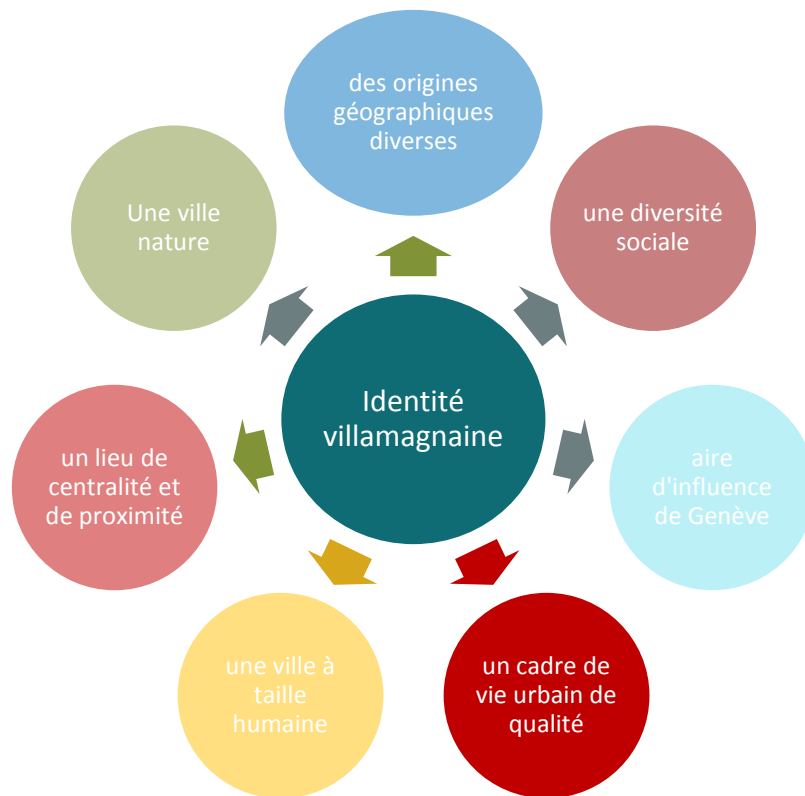
Chaque couleur correspond aux réponses des participants à un atelier.

Table ronde n°1 : l'identité de Ville-la-Grand

« On se sent privilégié
d'habiter à Ville la Grand »

Les participants ont mis en évidence les points suivants :

- Il existe deux types de villamagnains : ceux résidents sur la commune de longue date et ceux récemment arrivés. Dans les deux cas, l'identité villamagnaine semble acquise.
- L'identité des habitants repose tant sur le lieu de résidence que sur la diversité de l'offre de logements ou d'activité économique et de loisirs proposée.
- Concernant les origines de l'attractivité de la commune, plusieurs facteurs sont identifiés :
 - o le positionnement géographique, à proximité immédiate de Genève, permet d'offrir un parc de logements diversifié (maisons individuelles, immeubles, ...) et un marché de l'immobilier plus accessible que sur d'autres secteurs de l'agglomération genevoise.
 - o le cadre de vie : de nombreux espaces verts et naturels (forêt, bord de rivières, ...) représentent des poumons verts au cœur ou à proximité des secteurs résidentiels, qu'il convient de préserver,
 - o la richesse et la diversité de l'offre culturelle ou d'activités récréatives.
- Le tissu urbain apparait comme un frein au développement de l'urbanisation (certaines rues étroites ne permettent pas un développement urbain plus dense), mais également comme un atout : un maillage urbain plus resserré au niveau du centre-ville représente un lieu de centralité identifié, propice à la vie de proximité.
- l'identité de Ville la Grand repose également sur un tissu urbain en mutation : la ville à la campagne et la campagne à la ville. Autrement dit, tout en conservant son ambiance de village d'autrefois, la commune s'organise vers un modèle plus urbain tout en conservant une taille et une dimension humaine. Le dimensionnement urbain semble revêtir un caractère important auquel les villamagnains sont attachés et aspirent à maîtriser la croissance démographique, donc urbaine, pour ne pas subir un développement qui serait contraire aux fondements même de l'identité de Ville la Grand.



Représentation synthétique des thématiques traitées par le groupe de travail

Être villamagnain aujourd'hui

La commune attire bon nombre de nouveaux arrivants issus d'autres régions du fait du développement et de la croissance économique autour du bassin genevois et les arrivées sur Ville-la-Grand s'effectuent souvent par hasard. La taille humaine de la commune et l'identité ville-village sont soulignées dans le sentiment général de profiter d'un cadre de vie agréable.

Habiter à Ville-la-Grand est un privilège du fait notamment :

- de la proximité du bassin genevois et d'une accessibilité aisée jusqu'à Genève,
- de la morphologie urbaine atypique de la commune qui s'apparente à un village malgré l'urbanisation grandissante et qui garantit la qualité du cadre de vie par la diversité d'environnements et de paysages (place de l'église et centre-bourg préservé, marché, plaine agricole, boisements et bords du Foron),
- de la préservation des zones pavillonnaires existantes et de la mixité urbaine,
- de l'organisation spatiale du centre-ville composé de rues et de mails piétons étroits qui donnent un aspect village et apportent de la qualité urbaine et plus de proximité entre les habitants.

Il en émane un sentiment d'appartenance fort à la commune partagé par les habitants sans pour autant être originaire de la région : appartenance à une entité plus large que les seules limites communales. La place du village avec ses cafés, services et commerces est un lieu de vie agréable générateur de lien social où il fait bon vivre. Cette échelle humaine est à préserver, et même si elle peut être brouillée par les écarts de revenus entre habitants, elle engendre une mixité à tous points de vue : urbanisation et aménagement de l'espace, lien social, mobilité et accessibilité.

Cette idée est notamment traduite et résumée par le fait qu'un villamagnain peut consommer et vivre sur place sans nécessairement avoir à sortir de la commune.

Table ronde n°2 : la mobilité

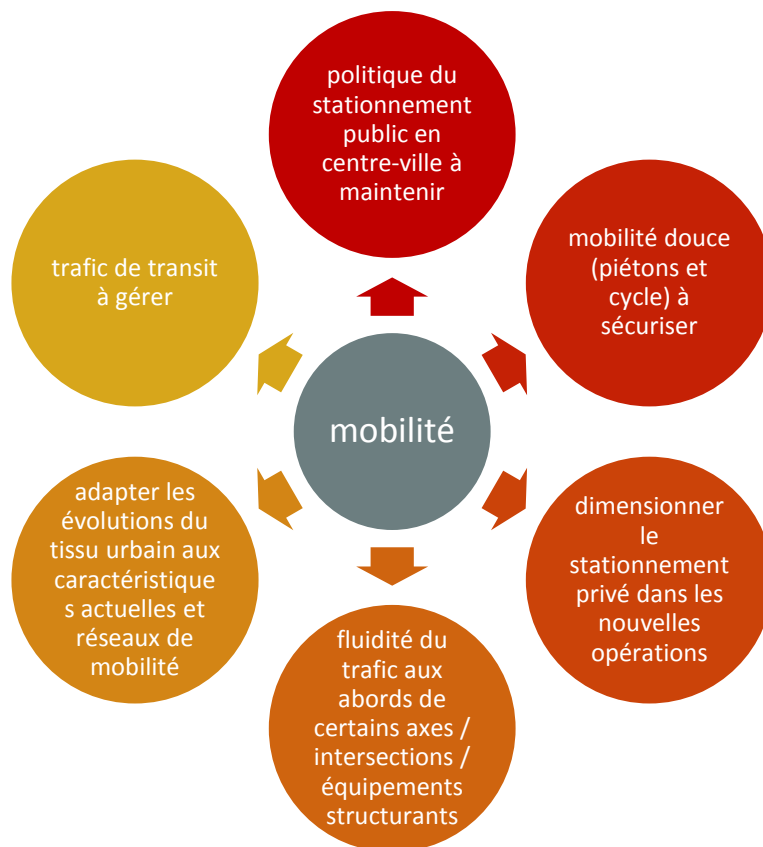
Les participants ont mis en évidence les points suivants :

- des difficultés de circulation autour du pont neuf,
- accessibilité piétonne facilitée depuis les quartiers des Perreuses et des Cornières vers la gare,
- une accessibilité renforcée des berges du Foron pour les piétons et personnes à mobilité réduite,
- maîtriser la croissance démographique et ne pas cibler les secteurs pavillonnaires comme étant porteurs de capacité de densification et en corollaire ne pas permettre la réalisation dans les secteurs pavillonnaires,
- faciliter et sécuriser les cheminements piétonniers (aménagement et/ou élargissement de trottoirs, suppression de certains pavages, mise en place de bornes podotactiles, ...),
- conserver la zone bleue dans le centre-ville,
- développer une zone piétonne au niveau du centre-ville,
- gestion du trafic de transit (notamment des camions),
- mettre en place un réseau de pistes cyclables pour sécuriser les circulations cyclistes,
- fluidifier le trafic aux abords de l'hôpital et de la clinique de Savoie,
- dimensionner le stationnement résidentiel dans les nouvelles opérations.

« Il n'est pas normal de devoir descendre du trottoir et marcher sur la route quand on est piéton »

« il faut conserver le stationnement en zone bleue en centre-ville »

« Un jour je devais me rendre en visite à l'hôpital. Après de longues minutes d'embouteillage, j'ai renoncé et fait demi-tour. »



Représentation synthétique des thématiques traitées par le groupe de travail

La mobilité au quotidien

De nombreuses problématiques ont été listées pour cette thématique. Elles sont déclinées ci-dessous :

- favoriser l'accès au parvis nord et au souterrain depuis les secteurs de Cornières et des Perreuses afin de contribuer à un accès facile à la gare depuis le lotissement,
- limiter les hauteurs des bâtiments qui seront bâtis à proximité immédiate et qui viennent « ceinturer » les ensembles pavillonnaires existants.
En ce sens il est nécessaire de travailler sur les accès et le franchissement piéton des voies ferrées, ainsi que sur les gabarits et volumétries des bâtiments en périphérie immédiate.
- faciliter l'accessibilité au centre-ville depuis les secteurs de Cornières et des Perreuses en sécurisant les trottoirs et aménagements cyclables et en travaillant sur le franchissement des voies ferrées par les véhicules avec limitation et détournement du trafic automobile. Il est également demandé la réalisation d'un passage piétons au niveau du pont neuf.
- améliorer le confort des piétons en permettant la mise en conformité avec les normes PMR des trottoirs et aménagements piétons existants (largeur de trottoir et bandes podotactiles notamment).
- développer une zone piétonne en centre-ville dans le cadre de son réaménagement et maintenir le stationnement en zone bleue.
- limiter la construction pour préserver la nature en ville et définir le type de démographie souhaitable sur l'organisation de la ville afin de limiter les déplacements motorisés.
- développer l'accessibilité aux équipements structurants tels que la clinique des Savoie par exemple.
- résoudre les problématiques de circulation en période de flux pendulaires et d'aménagement de la rue Albert Hénon.
- traiter les stationnements visiteurs à la parcelle et en aérien dans le cadre des nouvelles opérations immobilières afin de limiter les conflits d'usage.

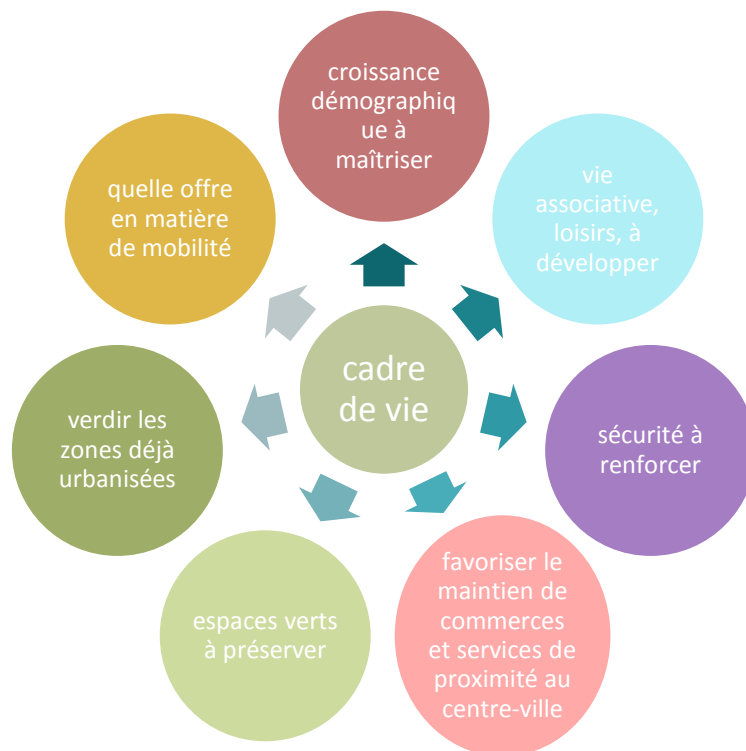
Table ronde n°3 : le cadre de vie

« Un arbre arraché = un arbre replanté »

Les participants se sont exprimés sur différentes thématiques qui contribuent au cadre de vie, tant dans une dimension paysagère que sociale ou plus économique :

- Quelle croissance démographique serait souhaitable :
 - o pour concilier développement démographique et urbain avec des objectifs de préservation du cadre de vie,
 - o au regard des capacités d'accueil des équipements (scolaire notamment).
- Le tissu associatif est diversifié et l'offre en activité de loisirs est riche mais souffre d'un essoufflement sociétal du bénévolat, que la multiplicité de l'offre présente sur la commune amplifie.
- Des actes d'incivilité sont observés et nécessiteraient la mise en œuvre d'une politique de sécurité alliant un travail de médiation (développer le travail des médiateurs sociaux) et de répression (instaurer une police de proximité) pour garantir le maintien du respect de tous et envers tous.
- Il est nécessaire de pouvoir réinstaurer plus de verdure au sein des espaces urbanisés :
 - o favoriser la désimperméabilisation des espaces bétonnés,
 - o instaurer un pourcentage d'espace vert au sol dans les nouvelles opérations de constructions, ...),
 - o Rendre compatible la trame verte avec le réseau de voirie,
 - o Recréer le cycle de l'eau en ville en favorisant l'infiltration de l'eau à la parcelle, conservant la perméabilité des zones à urbaniser ou densifier
- Pour préserver les espaces verts, il est demandé de :
 - o protéger les espaces naturels existants (zones naturelles ou agricoles existantes mais également les éléments de nature en ville)
 - o mener une politique en faveur de nouvelles plantations et garantir que pour chaque arbre arraché, un autre soit replanté,
 - o préserver les arbres centenaires présents sur les berges du Foron dans le cadre de l'opération en cours de renaturation des berges du Foron,
 - o créer une nouvelle catégorie de zonage réglementaire du PLU pour traiter les continuités écologiques, alignements d'arbres, espaces verts, jardins partagés, jardin familiaux, ...
- Les commerces présents au centre-ville contribuent également au cadre de vie.
 - o Maintenir les bistrotts pour leur fonction de centralité et d'animation de l'espace public,
 - o Prévoir un centre médicalisé pour compléter l'offre existante à l'échelle de l'agglomération mais peu facile d'accès,
 - o Privilégier des commerces de type bureau de postes ou banques,
 - o Préserver les petits métiers ou artisans.
- Concernant le tissu urbain, il est demandé de :
 - o maîtriser le gabarit des constructions,
 - o simplifier et d'homogénéiser les catégories de zonage du PLU, pour éviter d'avoir des ruptures dans la continuité et la cohérence urbaine,
 - o acter que la ville se développe sur l'existant, mais en tenant compte de l'organisation des secteurs résidentiels et des lotissements dont la structure du tissu urbain semble incompatible avec les densités attendues et circulations générées par ces nouvelles opérations.

« Il faut préserver les espaces naturels en ville »



Représentation synthétique des thématiques traitées par le groupe de travail

Cadre de vie

Les membres du groupe regrettent la dégradation de la commune depuis 40 à 50 ans et s'interrogent sur la croissance démographique développée pour l'avenir de la commune et sur la nécessité d'accueillir de nouveaux habitants.

De ce fait et afin de contribuer à la qualité du cadre de vie, il a été proposé de :

- redéfinir les zones d'habitat et les préserver,
- ne pas favoriser la construction d'immeubles de grande hauteur (exemple pris d'immeubles de 15 étages),
- mettre en adéquation le nombre d'écoles et la capacité d'accueil des classes avec le nombre d'élèves et les nouvelles familles accueillies sur la commune,
- développer l'offre de loisirs sur la commune,
- maintenir la dynamique associative existante et contribuer à son développement,
- développer une offre de services de soins et bâtir un centre médicalisé au centre-ville,
- conserver les services de proximité en centralité (exemple pris du bureau de poste),
- veiller à conserver la police municipale de proximité et à développer la médiation.

Les problématiques de la nature en ville et de l'environnement ont également été prépondérantes dans la discussion. Les attentes concernaient les points suivants :

- veiller à la protection de la nature et des espaces verts existants en contribuant à la plantation d'un nouvel arbre pour tout arbre abattu,
- aménager les berges du Foron mais en limitant le nombre d'arbres abattus,
- verdir la zone commerciale et développer les toitures végétalisées,
- préserver les surfaces vertes et de pleine terre dans les nouvelles programmations immobilières en appliquant un ratio défini par la commune.

A l'issue de ce travail de groupe il a été constaté que le respect est une valeur forte sur la commune qui malgré tout conserve une mentalité de village et un cadre de vie préservé et qu'il y fait bon vivre. Le développement des services de proximité et des équipements devront être anticipés et travaillés dans l'écriture du PLU. Il serait également bénéfique de se doter de nouveaux outils pour la préservation de l'environnement et la résolution des problématiques associées.



Carte heuristique produite par le groupe de travail